



SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 7 JUILLET 2023

Annexe n° B2023-52-SEDIF au procès-verbal

Objet : STATION DE RELEVEMENT ET RESERVOIRS - Avenant n° 1 au marché n° 2019/009 – Travaux de refonte du site de Palaiseau – Lot n°4 aménagements extérieurs. Remplacement de la société Valentin par la société Valentin Travaux Publics

LE BUREAU,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2023-16 du Comité du 29 juin 2023 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu le marché n° 2019/009 ayant pour objet des travaux de refonte du site de Palaiseau – Lot n°4 aménagements extérieurs, notifié le 15 avril 2019 à la société VALENTIN (nom commercial : VALENTIN ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS),

Considérant que la société VALENTIN et la société VALENTIN TP ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société VALENTIN fait apport à la société VALENTIN TP des éléments d'actif et de passif relatifs à la branche complète et autonome d'activités de « travaux de construction, entretien et réfection de routes » exploitée à Alfortville,

Considérant que la nouvelle société répond aux exigences de l'article R.2194-6 du code de la commande publique,

Vu le projet d'avenant établi à cet effet,

A l'unanimité

DELIBERE

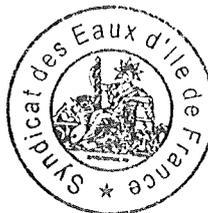
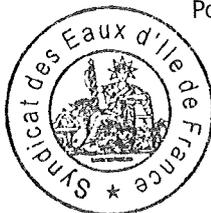
Article 1 approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2019/009, ayant pour objet des travaux de refonte du site de Palaiseau – Lot n°4 aménagements extérieurs, par lequel la société VALENTIN TP se substitue, à compter du 1^{er} janvier 2023, dans l'exécution des droits et obligations, à la société VALENTIN pour l'exécution du marché,

Article 2 autorise la signature dudit avenant ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant.

Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **10 JUL. 2023**

Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.


SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

LM/ 134623

BUREAU DU VENDREDI 7 JUILLET 2023


Le vendredi 7 juillet 2023 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît 75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 9 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le vendredi 30 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
 M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,
 M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest
 M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
 M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,
 M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
 M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
 Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
 M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,

ABSENTS-EXCUSES

M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
 M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,
 Mme FRANCLLET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,
 M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
 Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire Paris Terres d'Envol,
 M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,

Et a participé Monsieur MARSEILLE, en qualité de personne qualifiée,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



1923

2023

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET